

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
07 février 2022 à 20 heures

Convocation du 01 février 2022

Etaient présents : Mesdames Françoise COURTOIS, Denise DARTEIL, Marie-Annick DURAND-OGEREAU, Nathalie GOHLKE, Noëlle GUIBERT, Karen HUET, Sophie MÉTAYER.

Messieurs : François CORDIER, Grégory DEVEAU, Henri GUINHUT, Jean-Paul JUSTEAU, François MARTON, Marc MARTIN, Frédéric MOREAUX, Fabien NEAU, Marc OGEREAU, Nicolas PAILLAT.

Etaient excusés : Madame Aurélie GIRARDEAU donne pouvoir à Monsieur Marc MARTIN, Monsieur Michaël LOUVET donne pouvoir à Madame Françoise COURTOIS, Madame Christelle LOUVIOT donne pouvoir à Madame Sophie MÉTAYER, Madame Sonia RONDEAU donne pouvoir à Monsieur Grégory DEVEAU, Madame Anne PAILLOCHER, Monsieur José POLART.

Secrétaire de séance : Madame Denise DARTEIL.

A noter ci-dessous, le nom et l'heure d'arrivée pour les élus qui arrivent après 20 heures :

Monsieur François CORDIER arrive à 20 heures 24.

Monsieur Jean-Paul JUSTEAU arrive à 20 heures 25.

Présentation des subventions pour les associations et vote.

Dans le cadre du budget primitif 2022, il est prévu dans les crédits ouverts les subventions et il convient que ces subventions soient votées par le conseil municipal :

**Associations communales**

ASVR	3 500.00 €
Comité des fêtes de Louerre	300.00 €
Familles Rurales Tuffalun	13 510.00 €
FGDON	1 500.00 €
Les Ambilliates club anciens Ambillou-Château	600.00 €
Sociétés de chasse :	
Ambillou-Château et concours de pêche Casse Mahoue	650.00 €
Louerre compris club nature	450.00 €
Noyant La Plaine	250.00 €
APE Am'stra'gram	250.00 €
APL NOTRE DAME Ambillou-Château	150.00 €
Moulin Vivant Louerre	1 500.00 €
Imagin'Etouchatou	800.00 €
OZEBA	250.00 €

**Hors communes**

Collège Saint Joseph Doué-la-Fontaine	405.60 €
Les restaurants du cœur	458.00 €
ADMR Gennes les Rosiers	2 122.00 €
Fondation du Patrimoine	120.00 €
Transport solidaire	300.00 €
France Alzheimer 49	100.00 €

MFR St Gilles Croix de Vie	10.40 €
MFR Bournezeau	10.40 €
ADAPEI 49	400.00 €
Les Ardilliers Saumur	31.20 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour, émet un avis favorable au paiement des subventions pour l'année 2022 présentées ci-dessus.

#### Délibération vente lot n° 8 Lotissement les Arpents, Ambillou-Château

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier en date 09 novembre 2021, reçu de Madame JOUAN Caroline, confirmant qu'elle renonce à l'acquisition de la parcelle de terrain dans le lotissement Les Arpents, commune déléguée d'Ambillou-Château, cadastrée section C, numéro 1062, lot 8, 8 rue des Arpents, pour une superficie de 428 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal de Tuffalun avait délibéré, par délibération numéro 2021-059, pour la vente du lot numéro 8 à Madame JOUAN Caroline le 06 septembre 2021.

Le compromis de vente avait été signé le 20 octobre 2021.

Un nouveau foyer Monsieur et Madame MUNOZ Cédric et Séverine domiciliés 27 rue Nationale, Chavagnes 49380 TERRANJOU sont intéressés par ce même lot numéro 8, courrier de réservation du 22 janvier 2022.

Il convient d'annuler la délibération numéro 2021-059 et de valider la proposition d'acquisition du lot numéro 8, par Monsieur et Madame MUNOZ Cédric et Séverine.

Un compromis de vente pourra être signé pour la parcelle dans le lotissement les Arpents, commune déléguée d'Ambillou-Château, lot numéro 8, 8 rue des Arpents, cadastrée section C, numéro 1062, pour une superficie de 428 m<sup>2</sup>, entre la commune de Tuffalun et Monsieur et Madame MUNOZ Cédric et Séverine.

Le prix de vente de la parcelle est de 24 824.00 € (428 m<sup>2</sup> x 58.00 € TTC/m<sup>2</sup>)

TVA sur marge :

Prix de vente TTC : 58.00 € par m<sup>2</sup>

Prix d'acquisition : 8.56 € par m<sup>2</sup>

Marge brute TTC : 49.44 €

Marge HT : 41.20 €

TVA sur marge : 8.24 €

Le montant de la TVA sur marge à reverser à l'Etat est de 3 526.72 €

(428 m<sup>2</sup> x 8.24 €/m<sup>2</sup> = 3 526.72 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix pour, émet un avis favorable à l'annulation de la délibération numéro 2021-059 et un avis favorable pour la vente d'un terrain dans le lotissement Les Arpents, lot n° 8 commune déléguée d'Ambillou-Château, et la TVA sur marge, comme ci-dessus présentés, à Monsieur et Madame MUNOZ Cédric et Séverine et charge Madame le Maire ou Monsieur Marc MARTIN, maire délégué d'Ambillou-Château et adjoint à l'urbanisme de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### Délibération vente lot n° 9 Lotissement Les Arpents, Ambillou-Château

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un compromis de vente va être signé pour une parcelle dans le lotissement les Arpents, commune déléguée d'Ambillou-Château, lot numéro 9, 10 rue des Arpents, cadastré section C, numéro 1063, pour une superficie de 460 m<sup>2</sup>, à Monsieur VILLAUME Jérémy, domicilié Appartement 15, 15 rue du Petit Chaumineau, 49100 ANGERS.

Le prix de vente de la parcelle est de 26 680.00.00 € (460 m<sup>2</sup> x 58.00 € TTC/m<sup>2</sup>)

TVA sur marge :

Prix de vente TTC : 58.00 € par m<sup>2</sup>

Prix d'acquisition : 8.56 € par m<sup>2</sup>

Marge brute TTC : 49.44 €

Marge HT : 41.20 €

TVA sur marge : 8.24 €

Le montant de la TVA sur marge à reverser à l'Etat est de 3 790.40 €

(460 m<sup>2</sup> x 8.24 €/m<sup>2</sup> = 3 790.40 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix pour, émet un avis favorable pour la vente d'un terrain lot n° 9 dans le lotissement Les Arpents, commune déléguée d'Ambillou-Château, et la TVA sur marge, comme ci-dessus présentés et charge Madame le Maire ou Monsieur Marc MARTIN, maire délégué d'Ambillou-Château et adjoint à l'urbanisme de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### Délibération classement des archives de la mairie de Tuffalun

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de prévoir le classement des archives de la mairie de Tuffalun (et mise à jour des archives des communes d'Ambillou-Château, Louerre et Noyant-La-Plaine) et donne lecture au conseil municipal du compte rendu reçu de Madame VERRY, directrice des Archives départementales de Maine-et-Loire suite à la visite de Monsieur Christophe GANDON en charge dans son service des archives des communes et groupements de communes.

Une estimation d'une intervention pour un classement des archives d'une durée de 6 à 7 semaines environ pourrait être confiée à un archiviste professionnel contractuel sur une base de rémunération d'attaché de conservation du patrimoine, à laquelle s'ajouterait les frais de déplacement, de fournitures administratives et les éventuels frais de destruction des archives.

Charge mensuelle évaluée à 2 800.00 € environ.

Intervention envisagée au second semestre 2022.

Des candidatures seraient adressées par le service des Archives départementales de Maine-et-Loire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour, 1 abstention, considérant les tâches d'archivage nécessaires à accomplir, dès que possible :

. décide la création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine contractuel pour effectuer le classement des archives de la mairie de Tuffalun et mise à jour des archives des communes d'Ambillou-Château, Louerre et Noyant-La-Plaine,

. donne son accord pour le recrutement d'un agent contractuel et approuve le principe de contrat à durée déterminée correspondant. La rémunération sera réalisée sur la base du traitement brut indiciaire du grade d'attaché de conservation du patrimoine,

. précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune de Tuffalun pour 2022,

. donne tout pouvoir à Madame le Maire pour mener les démarches nécessaires et signer le dit contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à ces décisions.

#### Délibération contrat pour un adjoint technique

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission d'un adjoint technique territorial le 1<sup>er</sup> septembre 2021, aux services techniques de Tuffalun, et à la fin du contrat à durée déterminée le 28 février 2022 de l'adjoint technique contractuel, il convient de renouveler le contrat de cet adjoint technique, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, en attendant le recrutement d'un adjoint technique.

Rémunération : indice brut 387, (nouvel indice brut actualisé à 401), 9<sup>ème</sup> échelon.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix pour, décide de poursuivre le contrat à durée déterminée de l'adjoint technique en poste à ce jour, en contrat à durée déterminée, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, suite à la démission d'un adjoint technique au 1<sup>er</sup> septembre 2021, pour remplacement pendant les congés des adjoints techniques et les absences en attendant le recrutement d'un adjoint technique, confirme la rémunération à l'indice brut 387, (nouvel indice brut actualisé à 401) 9<sup>ème</sup> échelon et charge Madame le Maire de signer les formalités administratives afférentes à ce dossier.

#### Convention mise à disposition de personnel pour le CCAS de Tuffalun et le SIVOS Tuffalun Doué-en-Anjou

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'un adjoint technique territorial, de la mairie de Tuffalun est mis à la disposition, depuis le 31 mai 2021 auprès du CCAS de Tuffalun et du SIVOS Tuffalun Doué-en-Anjou, pour assurer le remplacement d'adjoints techniques en arrêt de travail, en congés ou absences :

. CCAS de Tuffalun : présence en journée auprès des résidents d'une part, et la nécessité du service des repas et d'entretien des locaux d'autre part,

. SIVOS Tuffalun Doué-en-Anjou : encadrement des enfants sur les temps méridiens et périscolaires d'une part et la nécessité d'entretien des écoles, d'autre part.

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du projet des conventions à signer entre la commune de Tuffalun et le CCAS de Tuffalun et la commune de Tuffalun et le SIVOS Tuffalun Doué-en-Anjou.

Un état des frais sera présenté au CCAS de Tuffalun et le SIVOS Tuffalun Doué-en-Anjou, par la mairie de Tuffalun, annuellement.

Madame Sophie MÉTAYER, Présidente du CCAS de Tuffalun, quitte la séance pour le vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

. par 19 voix pour, émet un avis favorable à la convention présentée pour la mise à disposition d'un adjoint technique auprès du CCAS de Tuffalun et autorise Monsieur Marc MARTIN, Adjoint, à signer la convention.

. par 20 voix pour, émet un avis favorable à la convention présentée pour la mise à disposition d'un adjoint technique auprès du SIVOS Tuffalun Doué-en-Anjou et autorise Madame le Maire à signer la convention.

#### Délibération remboursement des frais de déplacement lors de missions pour les conseillers municipaux

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de prévoir le remboursement des frais de déplacement effectués dans le cadre des formations, après accord préalable, sur justificatifs, et suivant le barème en vigueur, concernant les conseillers municipaux de Tuffalun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix contre, 5 abstentions, émet un avis défavorable au remboursement des frais de déplacement effectués dans le cadre des formations pour les conseillers municipaux.

#### Suite du dossier projet d'acquisition d'un terrain pour un abri bus à Ambillou-Château

Coût du bornage d'une partie du terrain au profit de la commune de Tuffalun, à la charge de la commune de Tuffalun : Initio de Doué-en-Anjou : 904.56 €.

Négociation en cours avec Monsieur Dominique Guibert, pour le prix d'acquisition au m<sup>2</sup> pour une superficie de 117 m<sup>2</sup>, validé par le conseil municipal.

#### Présentation du projet de réhabilitation d'un logement communal pour une nouvelle activité et délibération de principe pour demandes de subventions.

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de réhabilitation d'un logement communal situé 2 bis route de Sauné, Ambillou-Château, commune déléguée de Tuffalun pour une nouvelle activité, à savoir : un cabinet d'infirmiers (ères).

Montant estimatif des travaux à réaliser : 94 040.00 € H.T. soit 112 848.00 € TTC

Des subventions pourraient être sollicitées pour ce projet de réhabilitation auprès de différents organismes (DETR, LEDEAR, FEDER, A.R.S.)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, émet par 21 voix pour, un avis favorable au projet présenté et autorise Madame le Maire à demander des subventions auprès de différents organismes et à signer tout documents administratifs nécessaires pour ce dossier.

#### Présentation d'un projet communal

Projet réflexion globale, salle des loisirs de la Besnardière à Ambillou-Château.

Etude des besoins avec consultation de la population.

Centre de loisirs, culturel.

Cuisine centrale pour augmenter la capacité, repas de la Résidence Autonomie ?

Besoin d'un programmiste, coût ?

### Présentation d'un projet économique sur Tuffalun

Au stade de réflexion.

Rencontre le 21 janvier 2022 « les Saveurs de Seb », Monsieur Sébastien Boucher, présentation d'un projet de distributeur automatique de pizzas (actuellement distributeur sur la commune de Trémont, rentabilité d'une trentaine de pizzas/soir)

Monsieur Boucher envisagerait l'installation d'un distributeur automatique de pizzas sur le territoire de Tuffalun, besoin d'un emplacement d'environ 5 m<sup>2</sup>.

### Informations et questions diverses

Adjoints techniques :

Départ de Madame Adeline Rivet le 17 février 2022 au soir et arrivée de Monsieur Jean-François Bribard.

23 panneaux signalétique : envoi courrier aux personnes intéressées.

Forum des entreprises : réunion jeudi 10 février 2022 : 15 personnes présentes.

Immersion en gendarmerie Doué-en-Anjou : proposition samedi 26 février 2022, après-midi, en 2 groupes.

Licence du café Le Coffees Ambillou-Château appartenant à la mairie de Tuffalun : fermeture définitive du café.

Durée de validité de la licence 5 ans jusqu'au 31 décembre 2027.

Utilisation de mise à disposition pour une association : prolongation de la date.

Route Départementale 156 Louerre-Ambillou-Château en 2023 (préparation)